



Révision du Comité consultatif pour la sécurité et la stabilité.

**Rapport final
du groupe de travail sur la révision du SSAC**

Janvier 2010

Table des matières

<u>1. CONTEXTE.....</u>	<u>3</u>
CHRONOLOGIE	4
STRUCTURE DU PRESENT RAPPORT.....	5
<u>2. LES CONCLUSIONS DU GT SUR LES RECOMMANDATIONS DES REVISEURS INDEPENDANTS ET LES COMMENTAIRES DU SSAC.....</u>	<u>6</u>
<u>3. CONCLUSIONS DU GT CONCERNANT D'AUTRES PROPOSITIONS DU SSAC</u>	<u>16</u>

1. Contexte

Dans le cadre de son programme de révisions organisationnelles, l'ICANN a entrepris une révision du Comité consultatif pour la sécurité et la stabilité ([SSAC](#)), dont le rôle¹ consiste à conseiller la communauté de l'ICANN et le Conseil d'administration sur les sujets liés à la sécurité et à l'intégrité des systèmes de nommage et d'attribution d'adresses de l'Internet. Ceci inclut des questions opérationnelles (par ex. sur l'opération correcte et fiable du root name system), des questions administratives (par ex. sur l'attribution d'adresses et de numéros sur Internet), et des questions d'enregistrement (par ex. sur les services de registres et bureaux d'enregistrement tels que le WHOIS). Le SSAC se livre à une évaluation continue des menaces et à une analyse des risques inhérents aux services de nommage et d'attribution d'adresses Internet en vue localiser les principales menaces à la sécurité et à la stabilité Il conseille la communauté de l'ICANN en conséquence.

Les révisions organisationnelles font partie du programme de l'ICANN pour l'amélioration continue et visent à assurer un examen approfondi du rôle et du fonctionnement des structures clés de l'ICANN, avec le soutien de consultants professionnels externes indépendants.

Comme stipulé dans l'article IV, section 4 des [règlements](#) de l'ICANN, le « but de la révision, entreprise selon les critères et les normes tels qu'énoncés par le Conseil d'administration, est de déterminer (i) si cette organisation a un rôle continu au sein de la structure de l'ICANN, et (ii) dans l'affirmative, si un changement dans la structure ou les opérations serait souhaitable pour améliorer son efficacité ».

La supervision des processus de révision organisationnelle est exercée par le Comité pour les améliorations structurelles (ci-après SIC), qui est un comité actif du Conseil d'administration. Le SIC est autorisé à établir des groupes de travail spécifiques (ci-après, GT) pour chacune des révisions.

Avec le soutien de l'administrateur de l'ICANN pour la révision organisationnelle, les groupes de travail sur la révision ont deux tâches principales :

- s'assurer que les réviseurs externes sélectionnés exécutent leur tâche en pleine autonomie et impartialité, appuyant leurs conclusions et leurs recommandations sur des preuves et dans le respect des méthodologies et du plan de travail choisis ;
- après la livraison du rapport des réviseurs, réaliser une consultation approfondie avec la communauté faisant l'objet de la révision et avec toute partie intéressée sur les conclusions de la révision externe, et élaborer un rapport à l'adresse du Comité pour les améliorations structurelles et du Conseil d'administration sur les mesures à adopter afin d'augmenter l'efficacité de la structure clé faisant l'objet de la révision.

¹ Tel que défini dans l'article XI, section 2 des [règlements](#)

Chronologie

En juin 2008, le Conseil d'administration de l'ICANN a approuvé la composition d'un GT spécifique sur la révision du SSAC, qui comprenait les personnes suivantes : Dennis Jennings (président, membre du Conseil d'administration), Suzanne Woolf (membre du Conseil d'administration), Robert Blokzijl et Reinhard Scholl (anciens membres du Conseil d'administration). Le GT était assisté de Marco Lorenzoni, administrateur de l'ICANN pour la révision organisationnelle.

Suite à une procédure de sélection ouverte, en octobre 2008, le Conseil d'administration a nommé la JAS Communications pour entreprendre la révision externe indépendante du Comité consultatif pour la sécurité et la stabilité (SSAC). Les consultants sélectionnés ont entamé leurs activités en novembre 2008.

En février 2009, les réviseurs indépendants ont remis leur projet de rapport, qui fut présenté lors de la conférence de l'ICANN à Mexico; une période de consultation publique de 30 jours suivit, permettant à la communauté du SSAC et aux autres parties intéressées de réagir. Suite au retour d'informations initial et aux contributions du GT, les réviseurs mirent au point leur [rapport final](#), qui fut remis en mai 2009 et puis publié en ligne pour la sollicitation de commentaires publics.

En réponse aux rapports des réviseurs, le SSAC réalisa un exercice d'auto-révision, qui résulta en un rapport cohérent et détaillé du SSAC à l'adresse du groupe de travail, remis en juin 2009.

Les conclusions de ce rapport du SSAC ont été débattues avec le GT sur la révision du SSAC lors de la conférence de l'ICANN à Sydney (juin 2009), afin de mieux comprendre les différentes mesures proposées autant par les réviseurs indépendants que par la communauté du SSAC.

Le GT a examiné les deux documents et a proposé à la consultation publique un [projet de rapport final](#), lequel fut présenté lors de la conférence de l'ICANN à Séoul (octobre 2009). Des retours d'informations utiles ont été recueillis lors de l'atelier public organisé à la conférence de Sydney et ces informations ont encore guidé la discussion au sein du groupe de travail.

Se fondant sur les retours d'informations relatifs au projet de rapport et sur la discussion qui s'ensuivit, le GT sur la révision du SSAC remet maintenant son rapport final à l'examen et à l'approbation du Comité pour les améliorations structurelles du Conseil d'administration, en vue de son adoption par le Conseil d'administration.

Les membres du groupe de travail souhaitent exprimer leur sincère appréciation de l'engagement et du professionnalisme consacrés à cet exercice de révision par les réviseurs externes, la JAS Communications, par le président du SSAC, Steve Crocker, et par tous les membres du SSAC impliqués dans l'exercice d'auto-révision et coordonnés par John Schnizlein.

Structure du présent rapport

Le présent rapport comporte trois sections, à savoir :

- Section 1 – la présente section, comportant les informations de base
- Section 2 – cette section présente les conclusions du groupe de travail sur chacune des recommandations formulées par les réviseurs. Les commentaires formulés par le SSAC dans le cadre de l'exercice d'auto-révision sont également cités.
- Section 3 – les conclusions du GT concernant d'autres propositions du SSAC. Cette section présente les conclusions du GT sur d'autres propositions formulées par le SSAC et comprises dans le rapport 'révision du SSAC par le SSAC'.

2. Les conclusions du GT sur les recommandations des réviseurs indépendants et les commentaires du SSAC

Le [rapport final](#) des réviseurs comporte 33 recommandations numérotées de 1 à 33, et rassemblées en trois groupes thématiques différents :

- Clarté organisationnelle et charte – recommandations 1 à 14
- Caractère officiel et transparence – recommandations 15 à 29
- Conflits d'intérêt – recommandations 30 à 33

Cette section présente un bref résumé de chaque recommandation émise par les réviseurs, et – pour chacune d'entre elles – un commentaire synthétisant l'opinion respective de la communauté du SSAC et les conclusions du GT (*en italique*). Nuls commentaires ne sont faits sur des recommandations jouissant d'un consensus, sauf si nécessaire.

Il est recommandé aux lecteurs de lire le [rapport final des réviseurs](#) lequel constitue la toile de fond de ce rapport.

Groupe	Clarté organisationnelle et charte
Recommandations des réviseurs	<ol style="list-style-type: none">1. Que l'ICANN maintienne un organe consultatif composé d'experts externes compétents en sécurité et stabilité des systèmes d'identificateurs uniques de l'Internet.2. Que le SSAC conserve son identité fondamentale de Conseil consultatif agréé par et sous les ordres directs du Conseil d'administration.3. Le SSAC et le RSSAC (Comité consultatif du root name system) étant destinés à des buts différents, nous ne recommandons pas le regroupement de ces organes.4. Que les membres du SSAC ne soient pas tenus de conclure des accords de confidentialité ou de devoir de loyauté avec l'ICANN.
Position du SSAC	Accord
Conclusions du GT	<i>Accord</i>

Groupe	Clarté organisationnelle et charte
Recommandation des réviseurs	<ol style="list-style-type: none">5. Que la charte du SSAC soit modifiée pour exclure les opérations impliquant des informations confidentielles ou propriétaires en l'absence de conseils spécifiques de la part du Conseil d'administration².

² Les réviseurs ont émis ce conseil comme conséquence de leur recommandation 4 précédente. Ils ont considéré que la signature de dispositions de confidentialité ou d'autres clauses revendiquant un devoir de loyauté de la part des membres du SSAC « aurait des conséquences significatives sur la

Position du SSAC	Désaccord Le SSAC se composant de professionnels de la sécurité souvent confrontés à des informations privées, ceci entraverait inutilement l'analyse en refusant l'accès à des informations utiles.
Conclusions du GT	<i>Bien que le GT soit d'accord avec les commentaires formulés par les réviseurs et fondés sur des considérations de gouvernance avisée, il est également d'accord avec le SSAC et considère qu'il n'y a pas besoin de modifier sa charte. Il fait remarquer que le SSAC a un droit légitime de demander l'accès à des informations confidentielles ou propriétaires nécessaires à l'accomplissement de son mandat, les demandes d'accès devant être justifiées par des raisons appropriées. Toutefois, ceci n'implique pas le droit de la part du SSAC d'obliger l'ICANN – ou toute autre partie – à divulguer toutes informations confidentielles ou propriétaires demandées. En cas de divulgation, ces informations doivent être traitées selon les conditions fixées ou qui seront fixées par les propriétaires des informations ; ceci pourrait impliquer la signature d'accords de confidentialité de durée et d'envergure déterminées ou d'autres mesures considérées utiles par les propriétaires des informations. En cas de demandes faites à l'ICANN, le GT propose que le PDG, et si nécessaire, le Conseil d'administration, décide de l'accès à des informations confidentielles ou propriétaires, prenant en considération les motifs de la demande, et la possibilité d'établir et d'appliquer des conditions d'accès spécifiques. Toute reproduction de ce processus devrait être convenablement documentée. Ce processus ne devrait toutefois pas résulter en un retardement inutile du travail du SSAC ; le GT conseille donc au Conseil d'administration d'évaluer l'efficacité de cette procédure un an après sa mise en place.</i>

Groupe	Clarté organisationnelle et charte
Recommandation des réviseurs	6. Que la charte du SSAC soit modifiée pour exclure la participation à ou la révision des activités internes de

participation au SSAC». L'univers des experts très compétents et de haut calibre dans ce domaine est de taille relativement réduite et les membres du SSAC sont souvent employés par des entités contractantes de l'ICANN, ce qui rend de tels accords [de confidentialité] indéfendables. Nous estimons que la réduction dramatique de l'expertise et de la participation au SSAC l'emporterait sur les avantages de tels accord». Cependant – selon les réviseurs – l'absence d'accords de confidentialité et les devoirs de loyauté potentiellement conflictuels nécessitent une certaine version améliorée du champ d'action du SSAC. Concernant le contenu spécifique de la recommandation 5, ils notent «qu'un conflit d'intérêts perçu et réel et le manque d'accords de confidentialité rendent le traitement d'informations propriétaires simplement 'impraticable en l'absence de conseils spécifiques de la part du Conseil d'administration».

l'ICANN sauf ordre spécifique du Conseil d'administration ³ .	
Position du SSAC	Refuser au SSAC des informations relatives aux activités internes de l'ICANN, y compris les fonctions de l'IANA, entraverait inutilement son analyse. Quand les contrats ou les pratiques d'emploi normales (par ex. le nom d'un employé qui a commis une erreur) interdisent la divulgation, le SSAC ne devrait pas avoir un accès spécial. La révision et l'accès aux informations relatives à des fonctions opérationnelles telles que l'allocation du root name system et ses opérations, devraient être du ressort du SSAC.
Conclusions du GT	<p><i>Dans l'intérêt de l'ICANN, le SSAC est habilité à faire signe au Conseil d'administration et à la direction de l'ICANN chaque fois qu'il considère qu'il existe des menaces potentielles pour la sécurité et la stabilité de l'Internet causées par des activités internes de l'ICANN.</i></p> <p><i>Les départements internes de l'ICANN, y compris l'IANA, devraient rendre compte au Conseil d'administration après chaque incident de sécurité et stabilité et, annuellement, des mesures adoptées pour confronter les menaces à la sécurité et la stabilité de l'Internet qui pourraient être causées par ses activités internes. Le Conseil d'administration décidera de la divulgation partielle ou complète de ces rapports au SSAC, au cas par cas.</i></p>

Groupe	Clarté organisationnelle et charte
Recommandation des réviseurs	7. Que la perception de « l'indépendance » du SSAC soit corrigée par le biais d'améliorations du caractère officiel, de la transparence et d'une interaction accrue avec le Conseil d'administration sans limiter la liberté d'expression des membres du SSAC (recommandations spécifiques à des endroits multiples).
Position du SSAC	L'analyse objective indépendante du SSAC constitue son plus grand avantage pour l'ICANN. Les préoccupations selon

³ Ce Conseil est également lié à la recommandation 4 précédente, vu que – selon les réviseurs – en l'absence « d'accords de confidentialité, il n'est pas convenable que le SSAC réalise un audit nécessitant l'accès à des informations confidentielles ». Plus particulièrement concernant le contenu de cette recommandation, et la nature vérificatrice de la révision des activités internes, les réviseurs notent : « La JAS estime que les activités internes de l'ICANN ne devraient pas faire partie du champ couvert par la charte du SSAC. L'examen des activités internes pourrait apparaître comme une révision des tactiques spécifiques entreprises par la direction. Nous estimons que la révision de telles entreprises est plus proche du rôle de « vérification » que de celui d'une « analyse et recommandation stratégique ». Alors qu'il est certainement approprié pour le SSAC de conseiller au Conseil d'administration la mise en place d'audits des activités de l'ICANN (en vertu de l'article XI, section 2(a)(3)), le Conseil d'administration n'est pas tenu de suivre ce conseil, de charger le SSAC d'effectuer les audits recommandés, ou de partager les résultats avec les membres du SSAC ».

	<p>lesquelles le SSAC considère son rôle comme dépassant celui de Comité consultatif du Conseil d'administration proviennent d'une mauvaise compréhension du débat sur la réponse éventuelle à l'avis d'enquête de la signature du root (root-signing NOI).</p>
Conclusions du GT	<p><i>Le SSAC s'engage à fournir des conseils au Conseil d'administration, basés sur les faits et sur les preuves, même si les membres du Comité ne sont pas indépendants des organisations respectives qui les emploient. En ce sens, le GT ne remarque aucune contradiction entre le statut d'employés d'organisations diverses de plusieurs membres du SSAC et le travail technique analytique qu'ils réalisent pour le SSAC. Le GT considère qu'il ne s'avère pas nécessaire d'adopter de mesures spécifiques pour gérer cette remarque, d'autres recommandations traitant déjà du même sujet.</i></p>

Groupe	Clarté organisationnelle et charte
Recommandation des réviseurs	8. Que la charte du SSAC soit modifiée pour inclure une condition selon laquelle les fonctions de président du SSAC et d'agent de liaison du SSAC auprès du Conseil d'administration ne puissent pas être remplies par la même personne.
Position du SSAC	Nous ne voyons aucune raison qui nécessite que ou interdise à la même personne de remplir en même temps les fonctions de président et d'agent de liaison.
Conclusions du GT	<i>Le GT est d'accord avec les commentaires faits par le SSAC, et ne considère pas que la charte du SSAC nécessite une modification dans le sens suggéré par les réviseurs.</i>

Groupe	Clarté organisationnelle et charte
Recommandation des réviseurs	9. Que l'ICANN rembourse les frais de déplacement du président du SSAC aux conférences de l'ICANN, le cas échéant.
Position du SSAC	Accord, pour la remarque 'amener plus de membres du SSAC aux conférences de l'ICANN serait utile'.
Conclusions du GT	<i>Le GT est d'accord avec la recommandation des réviseurs externes.</i>

Groupe	Clarté organisationnelle et charte
Recommandation des réviseurs	10. Que le Conseil d'administration de l'ICANN examine la question de paiement d'un traitement ou d'honoraires à la direction et aux membres du SSAC.
Position du SSAC	Accord
Conclusions du GT	<i>Accord</i>

GT

Groupe	Clarté organisationnelle et charte
Recommandation des réviseurs	11. Que la charte du SSAC soit modifiée pour spécifiquement inclure dans son champ d'action les risques non techniques pouvant menacer la sécurité et la stabilité.
Position du SSAC	Bien que les risques non techniques pouvant menacer la sécurité et la stabilité soient pris en considération par le SSAC, il faudrait continuer à mettre l'accent sur les faits objectifs en particulier.
Conclusions du GT	<i>Le SSAC a déjà démontré sa capacité à analyser les conséquences techniques de décisions non techniques. Le GT considère que la charte du SSAC n'a pas besoin d'être modifiée dans le sens suggéré par les réviseurs.</i>

Groupe	Clarté organisationnelle et charte
Recommandation des réviseurs	12. Que le SSAC continue à se concentrer sur le développement et le partage de connaissances et de compréhension des risques nouveaux et en évolution ; que le SSAC évite notamment toute implication tactique dans des activités de réduction ou de réaction aux risques.
Position du SSAC	Accord ; le SSAC devrait éviter les activités de réaction aux risques et se concentrer sur les questions systémiques.
Conclusions du GT	<i>Le GT est d'accord avec la remarque des réviseurs et la réponse du SSAC ; nulles actions spécifiques ne sont requises.</i>

Groupe	Clarté organisationnelle et charte
Recommandation des réviseurs	13. Que la direction du SSAC améliore la sensibilité aux questions politiques et commerciales en tenant compte du conseil suivant : <ul style="list-style-type: none">• Dans la mesure du possible, fournir un préavis sous forme d' « avertissement » professionnel lorsque des situations inconfortables sont raisonnablement prévisibles. Éviter que les personnes et entités ne se sentent « prises au dépourvu ».• Reconnaître qu'en tant qu'organe consultatif, le rôle du SSAC est de fournir les meilleurs conseils possibles. Il n'existe toutefois aucune exigence pour qui que ce soit de suivre les conseils du SSAC.• Reconnaître que l'ICANN a des relations professionnelles complexes avec un grand nombre des mêmes entités à l'adresse desquelles le SSAC est susceptible d'émettre des recommandations. Il peut arriver que les conseils du SSAC soient en contradiction avec les obligations

	<p>contractuelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le SSAC est une marque très visible et respectée. Le SSAC est étroitement suivi à l'échelle mondiale et les gens font attention aux propos du SSAC. Afin de préserver la valeur de sa marque, le SSAC doit continuer à se conduire avec le plus grand professionnalisme et la plus grande intégrité.
Position du SSAC	<p>Accord.</p> <p>Les conseils détaillés n'empiètent pas en fait sur le but d'objectivité du SSAC du moment qu'ils sont limités à (1) éviter que les individus ne soient pris au dépourvu, (2) reconnaître que nul n'est requis de suivre les conseils du SSAC, (3) que les conseils du SSAC peuvent être en contradiction avec les obligations contractuelles, et (4) que le SSAC doit continuer à se conduire avec le plus grand professionnalisme et la plus grande intégrité.</p>
Conclusions du GT	<p><i>Le GT est d'accord avec le commentaire formulé par le SSAC, et considère que nulle action n'est requise.</i></p>

Groupe	Clarté organisationnelle et charte
Recommandation des réviseurs	<p>14. Que la charte du SSAC soit modifiée dans le sens de la prestation de conseils concentrés sur les questions d'importance stratégique et liées aux politiques et évitant les questions tactiques opérationnelles sauf celles qui lui seront assignées par le Conseil d'administration.</p>
Position du SSAC	<p>La charte actuelle indique convenablement que la mission du SSAC est plutôt stratégique qu'opérationnelle.</p>
Conclusions du GT	<p><i>Le GT est d'accord avec le commentaire formulé par le SSAC, et considère que nulle action est requise.</i></p>

Groupe	Caractère officiel et transparence
Recommandation des réviseurs	<p>15. Conjointement avec le Conseil d'administration de l'ICANN, le personnel de l'ICANN et la consultation publique, il est recommandé que le SSAC entreprenne un processus de planification annuelle visant à revoir l'année précédente et à définir le programme de recherche et de publication, la stratégie d'adhésion, et les besoins en ressources pour l'année suivante. Le plan annuel sera présenté au Conseil d'administration pour validation.</p>
Position du SSAC	<p>Bien qu'un processus de planification soit nécessaire, il ne devrait pas être restreint à des cycles annuels. Le budget pour réaliser le plan devrait être présenté au Conseil d'administration pour validation.</p>
Conclusions du GT	<p><i>Le GT convient du besoin pour le SSAC d'établir un processus de</i></p>

GT	<i>planification léger.</i>
-----------	-----------------------------

Groupe	Caractère officiel et transparence
Recommandation des réviseurs	16. Que le SSAC rédige et publie des comptes-rendus de réunions sur le site Web du SSAC de manière opportune.
Position du SSAC	Accord, sachant que les comptes-rendus ne sont pas les mêmes que les transcriptions
Conclusions du GT	<i>Le GT est d'accord avec la remarque des réviseurs et la réponse du SSAC.</i>

Groupe	Caractère officiel et transparence
Recommandation des réviseurs	17. Que le SSAC s'efforce de maintenir son site Web à jour pour y inclure les travaux en cours et ceux programmés à l'avenir.
Position du SSAC	Accord ; le site Web du SSAC nécessite une maintenance constante.
Conclusions du GT	<i>Accord.</i>

Groupe	Caractère officiel et transparence
Recommandation des réviseurs	18. Dans le cadre du premier plan annuel du SSAC, que le SSAC réexamine les tâches du premier secteur conjointement avec le personnel de l'ICANN. Les tâches du premier secteur sont les suivantes : « Développer un cadre de sécurité pour les services d'attribution des noms de domaine et des adresses Internet qui définisse les secteurs de concentration clés, et identifie les responsables respectifs ».
Position du SSAC	Le premier point de la charte actuelle (...) devrait être supprimé.
Conclusions du GT	<i>Accord avec la proposition formulée par le SSAC.</i>

Groupe	Caractère officiel et transparence
Recommandations des réviseurs	19. Que le SSAC s'efforce de trouver les meilleurs experts mondiaux sans égard pour la proximité géographique. L'adhésion au SSAC ne devrait pas être soumise à des quotas géographiques artificiels. 20. Que les membres du SSAC soient désignés pour un mandat de trois ans, renouvelable indéfiniment par le Conseil d'administration sur recommandation de la présidence du SSAC. 21. Qu'il n'y ait pas d'imposition de limite au nombre de mandats qu'un membre du SSAC peut remplir.

	22. Que les mandats des membres du SSAC soient échelonnés de sorte qu'environ 1/3 des mandats soit à renouveler tous les ans.
Position du SSAC	Accord
Conclusions du GT	<i>Accord</i>

Groupe	Caractère officiel et transparence
Recommandation des réviseurs	23. Que le mandat d'agent de liaison du SSAC auprès du Conseil d'administration soit limité à un maximum de trois mandats d'un an consécutifs.
Position du SSAC	Désaccord
Conclusions du GT	<i>Le GT considère que tous les agents de liaison devraient être nommés pour un mandat de trois ans, avec possibilité de remplir un maximum de trois mandats consécutifs.</i>

Groupe	Caractère officiel et transparence
Recommandation des réviseurs	24. Que l'article XI des règlements de l'ICANN soit modifié pour inclure une nouvelle section concernant la révocation d'un membre ou d'un président de Comité consultatif sur simple vote de la majorité du Conseil d'administration.
Position du SSAC	La combinaison des restrictions sur l'adhésion, à savoir (1) approbation de membres individuels pour (2) mandats de trois ans, et (3) renouvellement dépendant de l'évaluation par les pairs, est satisfaisante. Des apparences selon lesquelles le Conseil d'administration peut punir un membre du SSAC pour avoir mené une étude impopulaire ébranleraient la crédibilité.
Conclusions du GT	<i>Le GT convient que des mesures de protection devraient être mises en place pour révoquer des membres ou présidents de comités consultatifs perturbateurs ou peu performants.</i>

Groupe	Caractère officiel et transparence
Recommandation des réviseurs	25. Que le SSAC mette en œuvre une politique indiquant explicitement que la marque du SSAC (écrite ou orale) doit être uniquement utilisée sur des produits de travail approuvés.
Position du SSAC	L'accent mis sur la marque est en contradiction avec l'approche objective et basée sur les faits, qui constitue la valeur principale distinctive du SSAC.
Conclusions du GT	<i>Le GT considère que – si et dans le cas échéant – des déclarations doivent être formulées, les membres du SSAC doivent préciser s'ils expriment leur point de vue personnel ou s'ils se réfèrent à des positions exprimées dans les documents du SSAC.</i>

Groupe	Caractère officiel et transparence
Recommandation des réviseurs	26. Que le président du SSAC choisisse, mette en œuvre et en application une utilisation régulière d'une stratégie de prise de décisions et de documentation transparente qui convienne aux membres et à la culture du SSAC.
Position du SSAC	Le caractère officiel du quorum, du vote, des règles de Robert, de la récusation, du désaccord et de l'approbation n'est pas nécessaire car le SSAC n'est pas représentatif.
Conclusions du GT	<i>Le GT est d'accord avec la recommandation émise par les réviseurs et fait remarquer que la position du SSAC était formulée en réponse à une version initiale préliminaire du rapport des réviseurs, qui comportait une approche excessivement formelle vis-à-vis des processus de prise de décision et de documentation. La version finale du rapport des réviseurs formule des propositions qui semblent en accord avec la culture du SSAC.</i>

Groupe	Caractère officiel et transparence
Recommandation des réviseurs	27. Que le SSAC approuve officiellement et publie tous les produits de travail, conformément à la stratégie de prise de décision et de documentation choisie.
Position du SSAC	Désaccord, pour les mêmes motifs que ci-dessus (rec. 26)
Conclusions du GT	<i>Mêmes commentaires que ceux faits sur la recommandation 26.</i>

Groupe	Caractère officiel et transparence
Recommandation des réviseurs	28. Que le SSAC adopte officiellement et visiblement une politique de confidentialité par défaut appropriée. D'autres politiques sont utilisées en tant que de besoin par accord mutuel.
Position du SSAC	Accord
Conclusions du GT	<i>Accord</i>

Groupe	Caractère officiel et transparence
Recommandation des réviseurs	29. Qu'il utilise les mécanismes recommandés dans cette révision, y compris le processus de planification annuelle, pour évaluer de manière régulière la performance du SSAC par rapport aux objectifs et à l'utilisation des ressources.
Position du SSAC	Désaccord ; le fait d'évaluer la performance par rapport à des objectifs est convenable pour des employés, mais non pas pour des experts bénévoles provenant souvent de l'industrie externe

	aux noms de domaine.
Conclusions du GT	<i>Le GT recommande que le SSAC produise un rapport annuel léger de ses activités à l'adresse du Conseil d'administration ; le rapport devrait être publié au cas par cas.</i>

Groupe	Conflits d'intérêt
Recommandation des réviseurs	30. Que le SSAC publie sur son site Web de simples formulaires de divulgation des conflits d'intérêts pour chacun de ses membres. Les candidats au SSAC seront tenus de soumettre un document de divulgation complet au Conseil d'administration avant toute nomination au SSAC, et d'actualiser ce document selon les circonstances.
Position du SSAC	Nous sommes d'accord que les conflits d'intérêt devraient être divulgués, mais nous préférons ne pas utiliser des déclarations officielles signées et garder ces divulgations à un niveau moins officiel.
Conclusions du GT	<i>Accord avec la recommandation formulée par les réviseurs et avec l'approche proposée par le SSAC. Toutefois, le GT recommande de demander au SSAC de documenter de manière appropriée la divulgation par ses membres de situations potentielles de conflit d'intérêt, en cas de besoin créé par des circonstances spécifiques.</i>

Groupe	Conflits d'intérêt
Recommandations des réviseurs	<p>31. Que chaque produit de travail du SSAC comprenne une section « dissidences ». Que tout membre du SSAC souhaitant exprimer sa dissidence le fasse dans cette section en mentionnant son nom ou de manière anonyme. En l'absence de dissidences, que le verbiage « Pas de dissidences » soit mentionné.</p> <p>32. Que chaque produit de travail du SSAC comprenne une section « récusations ». Cette section mentionnera le nom de tout membre du SSAC récusé au cours de toute partie de la préparation et de la discussion relatives au produit de travail spécifique. Si la personne souhaite rester anonyme, la mention « X récusations » apparaîtra dans cette section, X représentant le nombre de récusations anonymes. En l'absence de récusations, le verbiage « Pas de récusations » sera mentionné.</p> <p>33. Que le SSAC développe et publie une politique relative aux conflits d'intérêts fondée sur la politique du Conseil d'administration de l'ICANN.</p>
Position du SSAC	Accord
Conclusions du GT	<i>Accord ; l'utilisation du terme « abstentions » est suggéré pour remplacer le terme 'récusations'.</i>

Conclusions du GT concernant d'autres propositions du SSAC

Le rapport émis par la communauté du SSAC à l'adresse du GT sur la révision du SSAC comportait neuf recommandations supplémentaires qui ne se référaient pas directement à des recommandations émises par les réviseurs externes ; elles sont reprises dans cette section, aux côtés des conclusions du groupe de travail.

Pour plus de facilité, elles sont numérotées de 1 à 9.

Recommandation du SSAC	1. La charte du SSAC devrait être réexaminée dans le cadre du processus de révision régulier
-------------------------------	--

Conclusion du GT	<i>Le GT est d'accord et fait remarquer que le cahier des charges standard de chaque révision organisationnelle des structures essentielles de l'ICANN comporte déjà ce point d'analyse.</i>
-------------------------	--

Recommandation du SSAC	2. Un comité d'adhésion devrait examiner les contributions individuelles concernant le renouvellement des mandats
-------------------------------	---

Conclusion du GT	<i>Le GT est d'accord avec cette proposition, qui représente une mesure opérationnelle visant à mettre en œuvre les recommandations 20 et 21 des réviseurs.</i>
-------------------------	---

Recommandation du SSAC	3. Le SSAC devrait (continuer à) choisir les études à mener
-------------------------------	---

Conclusion du GT	<i>Le SSAC devrait continuer à choisir les études qu'il mène, tout en étant sensible aux préoccupations de la communauté des parties prenantes de l'ICANN et aux problèmes identifiés par elle. Le Conseil d'administration de l'ICANN peut également assigner une tâche au SSAC.</i>
-------------------------	---

Recommandation du SSAC	4. Le SSAC devrait considérer quels rapports demander à l'ICANN de traduire en d'autres langues
-------------------------------	---

Conclusion du GT	<i>Le GT est d'accord avec cette proposition.</i>
-------------------------	---

Recommandation du SSAC	5. Le SSAC devrait envisager (affectation de personnel) un processus continu de feedback de la part de la communauté de l'ICANN sur son travail
-------------------------------	---

Conclusion du GT	<i>Le GT est d'accord avec cette proposition.</i>
-------------------------	---

Recommandation du SSAC	6. Le SSAC devrait tenir une réunion approfondie une fois par an
-------------------------------	--

Conclusion du GT *Le GT considère qu'une telle proposition à l'adresse de l'ICANN mérite d'être développée de la part du SSAC*

Recommandation du SSAC 7. Les agents de liaison régionaux de l'ICANN devraient fournir des informations périodiques aux membres du SSAC

Conclusion du GT *Le GT est en principe d'accord avec cette proposition ; le profil professionnel des agents de liaison régionaux sera pris en compte lors de la définition du contenu de ces documents d'information.*

Recommandation du SSAC 8. Le SSAC devrait considérer le maintien d'une sollicitation de commentaires publics sur ses documents

Conclusion du GT *Le GT est en principe d'accord avec cette proposition, mais le SSAC ne devrait pas mettre en place des périodes de consultation publique qui retardent la livraison des rapports du SSAC.*

Recommandation du SSAC 9. Les comptes-rendus du comité exécutif devraient être mis à la disposition des membres du SSAC

Conclusion du GT *Le GT est d'accord que les comptes-rendus du comité exécutif du SSAC devraient être mis à la disposition des membres du SSAC.*